## Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur \*19308023\* belge



N° d'entreprise :

0719792755

**Dénomination :** (en entier) :

**RG Architecte** 

(en abrégé):

Forme juridique:

Société privée à responsabilité limitée

Siège:

Rue de Hombroux 47

(adresse complète)

4432 Ans

Objet(s) de l'acte :

**DENOMINATION** 

D'un acte reçu le 15 février 2019, par le notaire Lévi ROSU, de résidence à Ans, en cours d'enregistrement, il résulte que :

« S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "RG Architecte", ayant son siège à 4432 Ans (Alleur), rue de Hombroux, 47, constituée suivant acte dressé par le notaire ROSU, soussigné, en date du 4 février 2019, publié par extraits aux annexes du Moniteur belge du 6 février suivant sous le numéro 19305839 et dont les statuts n' ont pas été modifiés à ce jour.

Société inscrite au registre des personnes morales de Liège sous le numéro 0719.792.755 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro TVA BE0719.792.755.

... (on omet)

Est présent l'associé unique représentant l'intégralité du capital social :

Monsieur GAYET Romuald Claude Nicolas, né à Liège le 5 août 1977, ... (on omet), domicilié à 4432 Ans (Alleur), rue de Hombroux, 47.

Lequel comparant déclare et reconnait être seul propriétaire de l'ensemble des parts, c'est-à-dire 186 parts, ainsi qu'il est justifié au Notaire Rosu soussigné par la production du registre des parts

... (on omet)

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises :

Première résolution : Modification de la dénomination de la société

La dénomination actuelle de la société est remplacée par la dénomination suivante : « RG

Architecture » et le texte de l'alinéa 1 de l'article 1 des statuts est remplacé par le texte suivant : « La société a la forme juridique d'une société privée à responsabilité limitée, sous la dénomination "RG Architecture" ».

VOTE : La présente résolution est adoptée à l'unanimité. .»

Pour extrait analytique conforme.

Lévi ROSU, Notaire à Ans,

Déposé en même temps l'expédition du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et les statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.